égard à la taille et à la race des animaux et à leur mode d'alimentation. Par exemple, une bergerie pour des moutons petits et communs n'a pas besoin, pour un nombre égal de têtes, de présenter autant de surface que celle destinée à des moutons de haute taille ou perfectionnés; des animaux nourris constamment à l'étable ont besoin de plus d'air et d'espace que ceux qui sortent et pâturent, et les bêtes d'engrais doivent jouir d'un espace libre plus considérable que les autres bêtes de rente.

L'expérience paraît avoir démontré, suivant M. Block, que l'étendue superficielle des bâtimens pour chaque espèce d'*animaux* qui composent le bétail de trait ou de rente devait être réglée de la manière suivante :

Pour un *cheval* de taille plutôt grosse que petite, et y compris le magasin à fourrages, la chambre au coffre à avoine, au hache-paille et la sellerie, 75 pi. car. (environ 7 1/2 mèt. car.).

Pour une *vache* plus grosse que petite, y compris le magasin à fourrage, 62 pi. car. (6 mèt. car.); — un *bœuf de trait* de forte taille, 56 pi. car. (environ 5 1/2 mèt. car.); — un *bœuf d'engrais*, 62 pi. car. (6 mèt. car.); — de *jeunes têtes de gros bétail* de 1 à 3 ans en moyenne, 40 pi. car. (4 mèt. car.).

Pour des *bêtes à laine*, y compris la crèche et les mangeoires, quand ces animaux ne sont tondus qu'une fois par an, 10 pi. car. (1 mèt. car.) et pour ceux tondus 2 fois 8 1/2 à 9 pieds carrés (85 à 90 décimètres carrés).

Pour une *truie* de forte race, 30 à 35 pi. car. (3 à 3 1/2 mèt. car.); — un *verrat* 24 à 28 pi. car. (2 à 3 mèt. car.); — un *cochonneau* jusqu'à 6 mois, 10 à 12 pi. car. (environ 1 mèt. car.) et au-dessus de cet âge, 15 à 16 pi. car. (1 1/3 à 1 1/2 mèt. car.).

On suppose dans cette évaluation que tous ces animaux sont réunis plusieurs ensemble, et que dans une construction neuve on tiendra compte de l'emplacement des portes et des fenêtres.

La hauteur de ces bâtimens doit être au moins de 10 à 12 pi. pour les écuries, les étables et bergeries, et de 6 à 7 pi. pour les toits à porcs.

La capacité des *granges* ou autres bâtimens qui servent à emmagasiner les récoltes ne saurait être déterminée avec exactitude, suivant le même auteur, quand on évalue les récoltes en poids, parce qu'un certain poids de céréales dont la paille est très forte et le grain bien nourri tient bien plus de place que si cette paille était fine et mince et le grain amaigri; à ce sujet nous croyons devoir consigner ici les résultats moyens qui ont été obtenus sur le rapport en poids du grain à celui de la paille dans diverses espèces de graines. On a trouvé que dans un sol fertile et lorsque la paille est bien développée, on obtenait pour

100 kil. de gerbes de from.	30 kil. grain	et 70 kil. paille.
100	seigle. 25	75
100	orge. 35	65
100	avoine. 30	70
100	pois et vesces. 20	80

et que dans les sols moins fertiles et qui donnent des récoltes de grains moins abondantes et où le grain donne proportionnellement moins de paille pour

100 kil. de gerbes de from.	40 kil. grain	et 60 kil. paille.
100	seigle. 36	64
100	orge. 45	55
100.	avoine. 42	58
100.	pois et vesces. 24	76

Des céréales coupées à la faucille occupent aussi moins de place que celles moissonnées à la faux, parce qu'elles sont moins brouillées et disposées plus régulièrement.

Cela posé, le savant agronome que nous avons cité plus haut a trouvé qu'au moment de la récolte, les produits suivans occupaient terme moyen pour les bonnes et les mauvaises années, savoir :

1 kil. de gerbe de froment d'hiver,	460 po. cubes	ou 9200 centim. cub.
1 — seigle d'hiver,	480	ou 9600
1 — grosse orge,	440	— 8800.
1 — avoine,	450	— 9000.
1 — pois et vesces,	640	— 12800.
1 kil. de trèfle rouge porte graine,	540	— 10800.
1 — blanc. —	440	— 8800.
1 kil. de foin de trèfle et son regain.	480	— 9600.
1 kil. de foin de prairie et son regain,	460	— 9200.

En moyenne pour le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et les pois, et pour un rapport moyen entre la paille et le grain qu'elle fournit, on peut admettre que 8 liv. ou 4 kilog. de gerbes occupent un espace d'un pi. cube ou 34 décimètres cubes, et que 7 liv., ou 3 1/2 kilog., occupent cette même capacité (environ 1 mètre cube par quintal métrique) quand il s'agit d'emmagasiner diverses espèces de récoltes et qu'il faut, dans les granges, laisser des espaces vides entre elles.

Quant aux foins de trèfle ou de prairie et à leurs regains, on voit que 1 quintal métrique (200 liv.) occupe aussi à fort peu près 27 pi. cubes ou un peu moins d'un mètre cube et que c'est sur cette capacité qu'il faut compter pour chaque quintal de fourrage.

Toutes ces récoltes, après quelque temps de séjour dans les granges et magasins, diminuent de poids par suite d'une dessiccation plus complète et de volume par le tassement.

9° *La distribution et la disposition intérieure des bâtimens affectés à chaque service.* C'est un sujet dont nous ne pouvons nous occuper en détail pour le moment, mais sur lequel nous ajouterons quelques notions dans le paragraphe suivant. Il nous suffira de dire que cette distribution doit satisfaire à plusieurs conditions essentielles, savoir : surface utile et disponible la plus étendue possible, commodité pour le service, économie de temps et de main-d'œuvre, salubrité pour les hommes et les animaux, sécurité contre les accidens qui pourraient mettre la vie des uns ou des autres en danger ou compromettre la fortune du maître. Nous renvoyons, au reste, au tome I^er^, p. 304, où nous avons parlé des dispositions intérieures que doivent présenter les bâtimens destinés à contenir les récoltes, et au livre des animaux domestiques où on trouve énoncés les principes qui doivent présider à la construction des bâtimens nécessaires pour abriter ceux-ci.

10° *L'économie dans les frais de construction.* Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, en parlant des améliorations foncières, plusieurs des principes généraux qui doivent guider dans l'établissement des bâtimens ruraux. Nous ajouterons ici quelques observations à ce sujet.